

RAPPORT d'ACTIVITE

2016

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Orne

« Couvrant avec une maille départementale le territoire français, les CAUE sont intervenus partout et pour tous : particuliers, élus, agents de l'État, professionnels... Ils ont aussi trouvé les bonnes échelles, métropolitaine ou régionale, lorsque l'efficacité de l'action locale ou l'économie de moyens le nécessitaient.

Dans un monde de plus en plus complexe, ils ont cultivé l'écoute et la pédagogie inscrites dans leurs gènes et ont contribué, je crois, à (ré)enchanter notre cadre de vie à tous et à chacun !»

Joël BAUD-GRASSET

Président de la Fédération nationale des CAUE

Sommaire

Rapport moral	4
Assistance aux collectivités	7
Sensibilisation, formation	13
Conseil aux particuliers	14
Répartition des activités	16
Revue de presse	18
Publications	20
Conseil d'administration	22
Equipe	23
Adhérents	24
Bulletin d'adhésion	25

[3]



© Franck Lecrenay

Rapport moral

4]

L'année 2016 est marquée par de nouvelles évolutions législatives, qui confortent le rôle et les missions des CAUE définies par la loi sur l'architecture de 1977. Ainsi, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (Loi CAP) invite la maîtrise d'ouvrage à recourir au conseil des CAUE et leur reconnaît la mission de formation des élus.

Je tiens, ici, à rappeler les missions indissociables des CAUE : conseiller, former et sensibiliser. Il est donc important de maintenir sur le territoire ornois une équipe experte et indépendante de la maîtrise d'œuvre afin d'accompagner les collectivités et les particuliers dans leur projet d'aménagement. Les interventions en amont dans les projets font du CAUE un véritable outil de concertation, voire de médiation.

Je veux également souligner que le CAUE n'est pas un prestataire de service. Il a une

mission d'intérêt public auprès des élus, des administrations et des habitants ornais. Elle consiste, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, à :

- créer les conditions d'une culture partagée autour de l'architecture, du patrimoine, des enjeux de l'urbanisme et de l'environnement ;
- apporter le conseil indispensable à ceux qui le sollicitent ;
- contribuer à la formation des acteurs du cadre de vie.

Le cadre de vie, sa qualité, sont bien la préoccupation première du CAUE quand il réfléchit avec un particulier sur son projet d'habitation ou une commune sur l'évolution de l'espace public, de l'école ou d'une salle communale. Il ne réalise pas les projets, la loi lui interdit, mais il aide à argumenter et à formuler une demande, à repérer et mobiliser les interlocuteurs nécessaires à la mise en œuvre d'un projet.

A la veille de ses 40 ans, le CAUE de l'Orne reste un expert du territoire. Il s'adapte aux enjeux actuels telles que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie.

Face aux aspects techniques, administratifs et normatifs toujours plus complexes, l'information, la sensibilisation et la pédagogie constituent un axe essentiel pour la réalisation des actions qu'il mène.

Ses missions et les compétences de son équipe s'inscrivent pleinement en complémentarité de celles du Conseil départemental.

Enfin, je remercie l'équipe du CAUE pour son travail et les efforts fournis pour maintenir l'ensemble de ses missions dans un contexte de contraintes budgétaires pesant. Je remercie également le département de l'Orne et nos partenaires pour leur soutien.

J'invite toutes les collectivités qui souhaitent faire accompagner leurs services dans l'instruction des autorisations d'urbanisme ou veulent se doter d'outils prospectifs pour l'aménagement de l'espace à faire appel au CAUE.

Marie-Christine Besnard
Présidente du CAUE de l'Orne
Conseillère départementale





Assistance aux collectivités

Le CAUE adapte ses interventions aux évolutions territoriales et réglementaires. Il apporte aux communes mais également aux structures intercommunales ses compétences interdisciplinaires et le regard de professionnels architectes, urbanistes.

Les interventions du CAUE, situées en dehors des liens contractuels et financiers de la maîtrise d'œuvre, le mettent en position d'indépendance pour rechercher avec le maître d'ouvrage la qualité voire l'innovation dans les solutions proposées :

- programmation des équipements et des espaces publics, école, mairie, place, entrée de bourg;
- réflexion préalable au développement de zone d'urbanisation, définition des enjeux paysagers, des critères d'aménagement;
- définition et accompagnement des documents d'urbanisme;
- assistance à la consultation et à la formulation de la commande auprès des maîtres d'œuvre.

Quel que soit son objet, le conseil du CAUE se singularise par sa dimension pédagogique, son caractère participatif, sa volonté de résituer les questions ponctuelles ou fonctionnelles vers une vision plus globale et qualitative de l'aménagement.



Conventions CAUE / communes

Céaucé, extension de la salle communale²

Damigny, jardin multi générationnel

Écouché-les-Vallées, élaboration de fiches architecturales²

Écouché, accessibilité de la mairie¹

Fontenai-les-Louvets, aménagement de locaux communaux

La Ferrière-Bochard, aménagement du lavoir communal

Malétable, aménagement d'un gîte

Montmerrei, aménagement de bâtiments communaux

Rânes, aménagement de la mairie

Sainte-Opportune, lotissement communal¹

Vieux-Pont, aménagement d'un jardin communal

Conventions CAUE / intercommunalités

Flers agglo, accompagnement dossiers d'urbanisme, suivi d'aménagements

Flers agglo, opération programmée d'amélioration de l'habitat 2ème année.

CDC des Courbes de l'Orne, école maternelle¹

CDC Longny-au-Perche, aménagement d'une crèche et d'une MJC¹

CDC Longny-au-Perche, aménagement de l'école de Neuilly-sur-Eure¹

CDC du Domfrontais, réhabilitation du théâtre intercommunal¹

Conventions CAUE / autres

Conseil départemental de l'Orne, aménagement de l'aire de la dentelle²

Conventions en partenariat avec Orne métropole

Berd'huis, aménagement sécuritaire du bourg²

Carrouges, aménagement de la voirie

Condé-sur-Sarthe, aménagement rue de la Vallée

CDC du Bocage carrougien, aménagement des espaces publics de Saint-Martin des Landes²

Echauffour, aménagement du bourg²

La Chapelle d'Andaine, aménagement du carrefour et bâtiments

La Ferté-Fresnel, aménagement de la traversée du bourg

Le Chalange, aménagement de la place de la Mairie

Mâle, aménagement du bourg

Putanges-le-Lac, aménagement du lac de Rabodanges

Rémalard-en-Perche, aménagements de bourg²

Saint-Pierre-la-Rivière, aménagement de la place de la Mairie

Sainte-Honorine-la-Guillaume, aménagement du bourg

Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, aménagement sécuritaire du bourg²

Semallé, aménagement du bourg

Teillières-le-Plessis, aménagement du bourg

Verrières, aménagement du bourg

¹ conventions signées en 2015 finalisées en 2016

² conventions signées en 2016 finalisées en 2017

Conventions CAUE / intercommunalités ou communes / Orne métropole

Flers agglo, mise en place de BIMBY sur Flers et Messei
CDC du Val d'Huisne, construction d'un pôle santé multi-sites
Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, aménagement d'un gîte
Saint-Mars-d'Egrenne, aménagement de bâtiments
Les Ventes de Bourse, aménagement mairie et construction salle des fêtes²
Le Merlerault, aménagement du bourg²
Berd'huis, aménagement maison médicale, agence postale et mairie²
Saint-Georges-les-Groseillers, aménagement maison des associations²
Rânes, étude faisabilité aménagement gîte dans château

Conseils ponctuels CAUE

Caligny, restauration d'une chapelle non classée
Céaucé, restauration et extension de la salle communale
Ceton, règlement de lotissement
Damigny, jardin multi générationnel
La Ferté-Macé, place de l'église règlement de publicité
Landigou, aménagement du presbytère
Lonlay-l'Abbaye, aménagement terrain pour projet de lotissement
Malétable, aménagement d'un gîte dans un bâtiment communal

Montmerrei, aménagement de bâtiments communaux

Moulins-sur-Orne, aménagement et extension d'un local communal

Occagnes, aménagement de l'ancienne maison de retraite

Putanges-le-Lac, restauration d'une église non classée

Rai, aménagement de bâtiments communaux

Saint-Ouen-le-Brisoult, aménagement de terrains communaux en centre bourg

Sept-Forges, démolition d'une maison dans le bourg

Sept-Forges, aménagement du bourg

Taillebois, projet d'éco lotissement

Vieux-Pont, aménagement d'un jardin communal

Conseils ponctuels (partenariat avec Orne métropole)

Berd'huis, aménagement du bourg et de bâtiments communaux

Joué-du-Bois, aménagement des espaces publics

Le Ménil-Brout, aménagement du bourg

Longny-les-Villages, diagnostic du patrimoine communal

Saint-Mars-d'Egrenne, aménagement du bourg

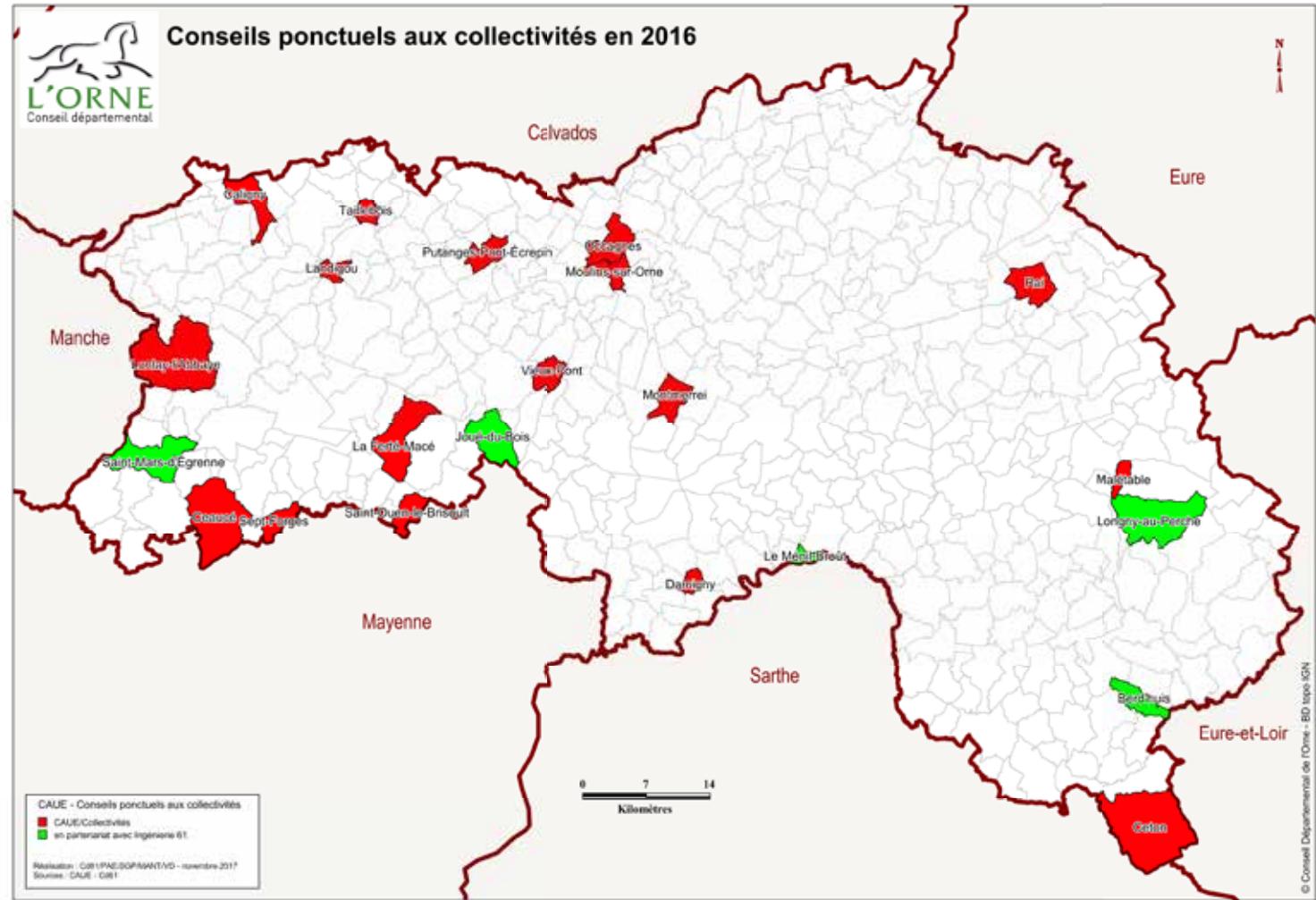
¹conventions signées en 2015 finalisées en 2016

²conventions signées en 2016 finalisées en 2017



Conseils ponctuels aux collectivités en 2016

N



CAUE - Conseils ponctuels aux collectivités

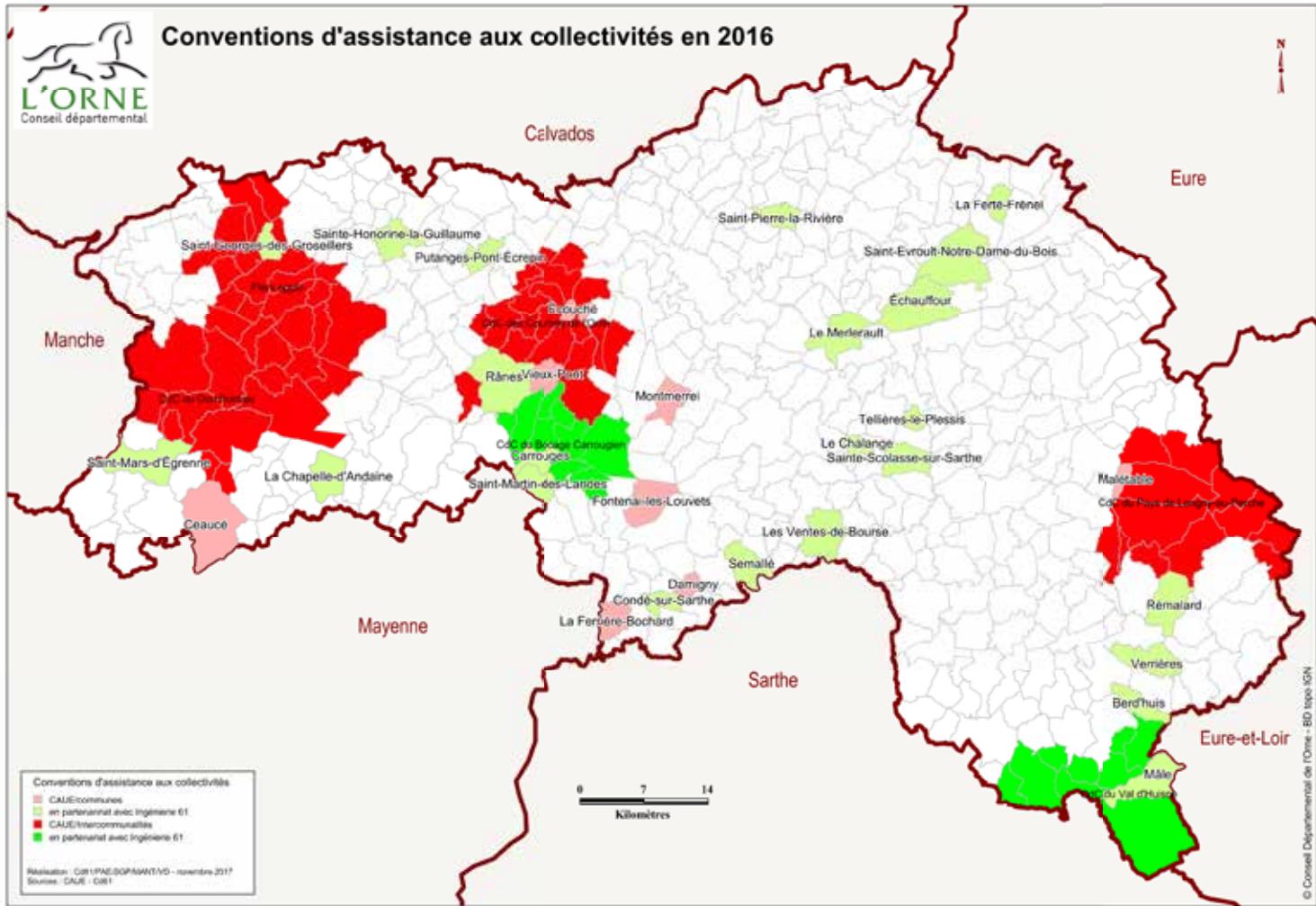
■ CAUE/Collectivités
■ en partenariat avec Ingénierie 61

Réalisation : CAUE61/SOPMAN/VID - novembre 2017
Sources : CAUE - DBI



Conventions d'assistance aux collectivités en 2016

N



Conventions d'assistance aux collectivités

- CAUE communales
- en partenariat avec Ingénierie 61
- CAUE intercommunautaires
- en partenariat avec Ingénierie 61

Réalisation : GénIE/PAE/SOPHANT/VO - novembre 2017
Sources : CAUE / OBT



12]

Sensibilisation, formation, information

La sensibilisation, une des missions fondatrices des CAUE, consiste à diffuser des savoir-faire, à créer des espaces d'échanges et de concertation, à accompagner les ornais vers une meilleure compréhension de leur environnement urbain et rural et de ses enjeux.

En tant que structure associative, le CAUE de l'Orne occupe une position privilégiée pour nourrir le débat public en proposant des rencontres ou des manifestations de natures diverses : visites, conférences, concours d'idées, tables rondes, expositions...

Les manifestations qu'il propose sont destinées aux élus, aux professionnels, au grand public. Elles font régulièrement l'objet de partenariats avec le Conseil départemental de l'Orne, la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, les CAUE du Calvados et de la Manche.

13

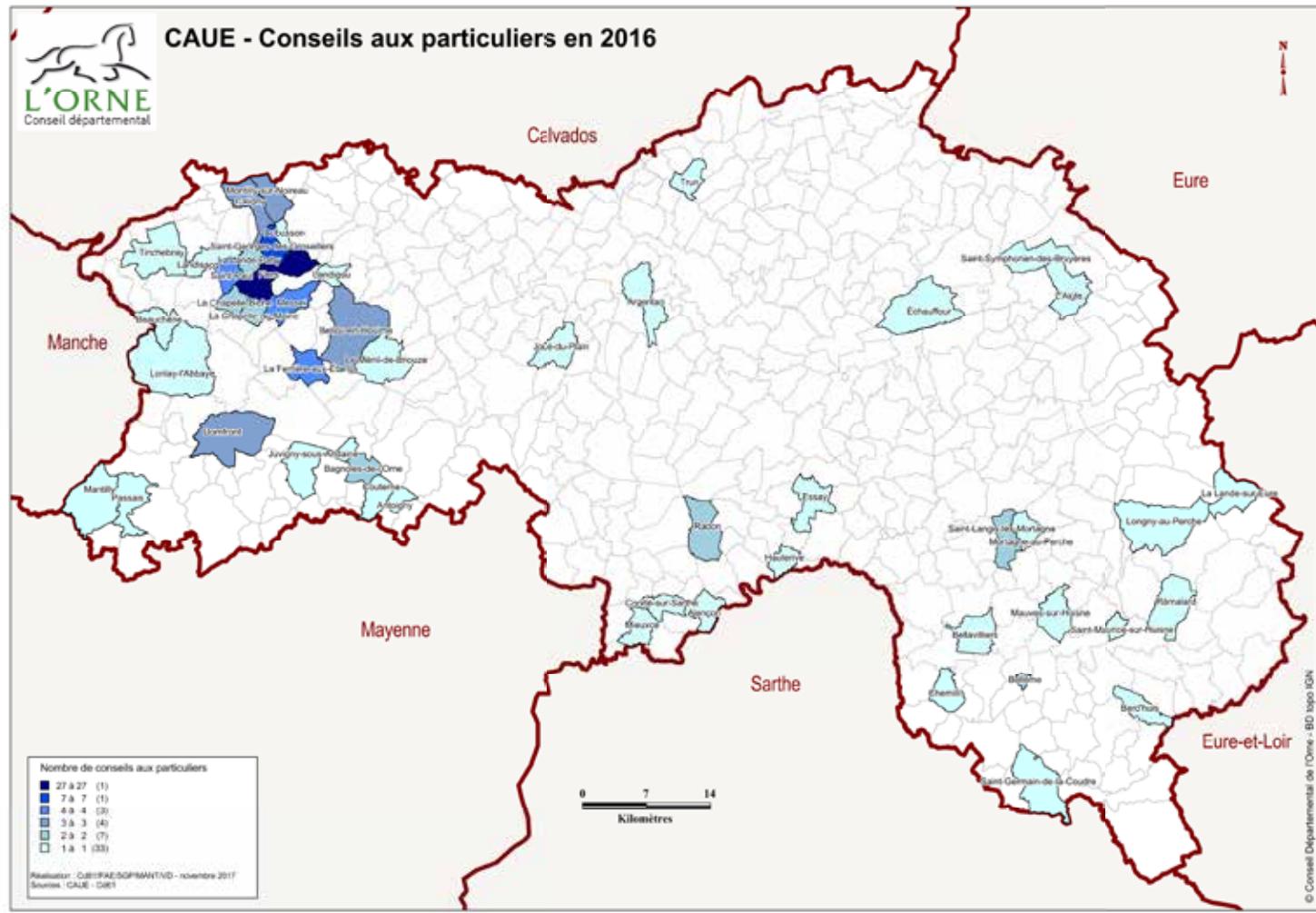
Actions menées en 2016

- Jury villes fleuries
- Participation au jury Défi'Bat, organisé conjointement par l'ADEME et la Région Basse Normandie
- Interventions auprès de l'Institut de formation en ergothérapie d'Alençon destinées aux élèves ergothérapeutes
- Interventions auprès des élèves de l'Institut universitaire de plasturgie d'Alençon dans le cadre de la licence professionnelle « domotique »
- Préparation du Prix normand de l'architecture et de l'aménagement 2018
- le Mois de l'architecture 2016
- Commission départementale du patrimoine et des sites
- Commission régionale du patrimoine et des sites
- Commission de conciliation en matière d'urbanisme
- Commission du Petit patrimoine non protégé



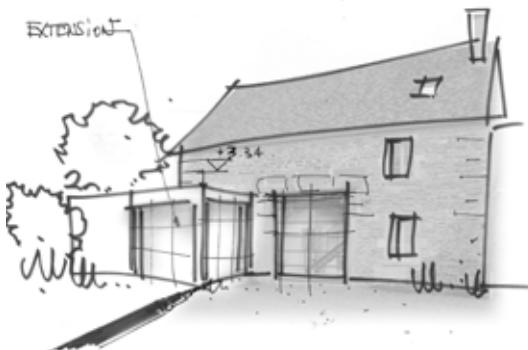
CAUE - Conseils aux particuliers en 2016

1

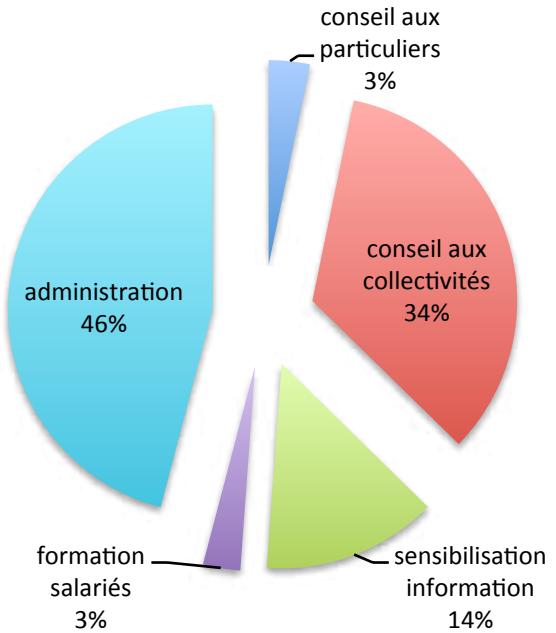


Conseil architectural aux particuliers

Construire, agrandir ou réhabiliter représentent des investissements financiers importants. Or, parfois, faute d'expérience des erreurs sont commises et l'on réalise, alors trop tard que le choix de l'implantation n'est pas idéal ou que le plan de la maison ne correspond pas à ce que l'on attendait. Lors des permanences de conseil architectural, la discussion permet de réfléchir à son futur projet ou de regarder avec un architecte le plan parfois fait par soi-même ou proposé par un constructeur. Les particuliers apprécient ce conseil gratuit qui permet de prendre du recul pour apprécier le projet, répondre aux interrogations, corriger des erreurs et comprendre la technicité des règlements. Le CAUE assure ces conseils dans 5 permanences réparties sur le département. Un architecte reçoit le demandeur dans les locaux mis à disposition par les mairies ou se rend sur place si nécessaire pour apprécier le site et le bâti.



105 conseils aux particuliers ont été prodigues en 2016. Leur nombre est en légère hausse par rapport à l'année 2015 (89) et à l'année 2014 (74). Ces conseils ont concerné 25 projets de construction neuve, 12 projets d'extension, 54 projets de réhabilitation, de restauration ou d'aménagement intérieur et 14 projets d'aménagements de gîtes ou de chambres d'hôtes. Les conseils architecturaux et paysagers prodigues aux particuliers sont financés en totalité par le CAUE par le biais de la Taxe d'aménagement.



Répartition des activités

En 2016, le nombre de conventions nouvelles s'est maintenu par rapport à 2015, en dépassant les 60 interventions dans les communes. Le temps passé sur le conseil aux collectivités locales a donc logiquement fortement augmenté en 2015 et 2016. La part des contributions des collectivités au budget du CAUE suit bien sûr la même courbe, répondant ainsi aux attentes exprimées.

A l'opposé, le temps de formation s'est contracté. Or les nombreux textes de loi sortis récemment, les décrets d'application ainsi que les nouvelles réglementations d'une part, l'évolution des matériaux et des techniques nécessitent que l'on passe du temps à s'informer et se former, si l'on veut apporter une prestation de conseil de qualité.

Le conseil aux particuliers est encore faible en quantité. On sent un léger frémissement, mais bien en deçà des années de forte demande. Nonobstant, les différentes actions de sensibilisation ont pu se maintenir, que ce soit avec des outils d'information comme le site internet, de formation auprès de l'IUT et de l'IFE ou d'outils de vulgarisation, élaborés en commun avec les autres CAUE de la région.

Revue de presse

23/01/2016

Écouché-les-Vallées

Ouest-France 23/01/2016

Le découpage territorial toujours contesté

Écouché. - Les conseillers de la communauté de communes des Courses de l'Orne se sont réunis mercredi soir, pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Réforme territoriale

L'ensemble des membres ne déclarent pas après le nouveau découpage de la carte territoriale. Malgré une vive tentative de se faire entendre, l'inévitable semble se profiler à l'horizon.

Parmi les réflexions : « Ce qui est le plus difficile à admettre, c'est que toutes les collectivités n'ont pas eu les mêmes égards lors des décisions. Pourquoi certaines communes avec moins d'habitants ne sont pas tenues de fusionner ? Où est la démocratie dans ce dossier ? Il faut rester uni pour ne pas se faire manger ! ».

Travaux de voirie

Des communes ont sollicité l'aide

de la CdC pour financer des travaux d'aménagement de voirie. La commission prendra une décision en fonction des budgets disponibles.

« Il sera visiblement impossible d'accéder à la requête de chacun, mais toutes les demandes seront étudiées avec soin. Ne seront retenues que celles qui relèveront d'un caractère d'extrême nécessité. »

École maternelle d'Écouché

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) a rédigé un cahier des charges en tenant compte d'un certain nombre de critères contraignants, dans une démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Pôle de santé libéral ambulatoire

Un emprunt de 240 000 € sur vingt ans est évoqué pour couvrir les frais. Le choix de l'organisme bancaire sera pris lors de la prochaine réunion du conseil.

Ouest-France 23/01/2016

Messei

Les travaux du pôle de santé débutent fin février

Le premier conseil municipal de l'année s'est tenu mercredi soir avec, au menu, peu de sujets mais la nécessité de délibérer rapidement pour lancer, au plus vite, le chantier du pôle de santé.

Pôle de santé

Les devis pour la démolition du préau situé à l'arrière de l'actuelle agence postale ont été étudiés par les conseillers. Cette démolition qui signe le démarquage du chantier de la création du pôle de santé, est confiée à l'entreprise Foisnet de Gorron pour 18 791 € TTC. L'opération qui doit démarrer fin février comprend le démontage de la chaufferie et le

désamiantage de la toiture. Elle ne comprend pas le désamiantage de l'intérieur du bâtiment (l'amiante est présent dans la cuve du carrelage de l'actuelle agence postale). Le démarquage des travaux de la maison médicale est maintenu au début mars.

De nouveaux jeux extérieurs dans le parc

Les élus ont validé l'acquisition de trois jeux qui seront installés dans le parc de la mairie au printemps prochain. Destinés à la pratique de la gym et du fitness, ils pourront aussi être utilisés par les joggeurs pour, entre autres, l'échauffement. Un surf, un rameur et un ascenseur se-

ront ainsi acquis pour la somme de 3 300 € TTC.

Opération construire dans mon jardin

L'opération destinée aux propriétaires d'une maison avec terrain et dénommée « Bimby » est lancée par Fiers Agglo. Présentée dans notre édition du 20 janvier, elle a pour objectif de les inciter à utiliser leur parc en vue de construire de nouveaux logements. Elle peut intéresser notamment celles et ceux qui souhaitent vendre leur bien en lots, construire pour ensuite mettre en location ou encore des habitants qui souhaitent bâtir une maison de plain-

pied pour leurs vieux jours. Thierry Loyer, architecte urbaniste au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Orne (CAUE 61) tiendra quatre permanences à la mairie les mercredis 3, 10, 24 février et 9 mars. Son but est de conseiller les propriétaires intéressés par l'opération.

Messei Festivités

L'assemblée générale de l'association Messei Festivités se tiendra vendredi 29 janvier à 20 h 30, salle de la Varenne. Ouverte à tous.

Ouest-France 25/06/2016

Le Conseil d'architecture évolue sans cesse

Depuis 40 ans, il accompagne particuliers et collectivités dans leurs projets d'aménagement. L'activité qui évolue très vite.

Trois questions à...



Marie-Christine Beinard, présidente du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) orléanais.

Peut-on parler d'une activité en croissance ?

D'une année sur l'autre, les changements peuvent être assez lents. En 2014, les élections municipales ont ramené plus d'un projet. Au contraire, nous avons sauté énormément, de convertiens en 2016. Et d'après ce que j'entends des bureaux d'architectes, ils sont absolument débordés. D'ailleurs, de nouveaux cabinets continuent de s'ouvrir dans l'Orne.

Les conseils que vous donnez ont beaucoup évolué au fil des années ?

Je dirais même qu'ils évoluent sans cesse. Ces dernières années, la dimension environnementale est devenue essentielle. Le blanc carbone et le consommateur jeune, bien sûr, mais nous nous étendons aussi sur l'aspect paysager, l'intégration d'une construction dans son environnement. L'une de nos architectes s'y consacre presque entièrement, à vrai dire. C'est une période fascinante, qui va se multiplier les idées neu-

Le Merlerault

Réaménagement du bourg : on y réfléchit

Le conseil municipal était réuni lundi soir, sous la présidence de Martine Grossant, maire.

Emanuelle Dabon, directrice adjointe du pôle d'équilibre territorial (PETR), issue de la fusion du Pays d'Argentan-Pays d'Auge ornais avec celui du Pays d'Ouche, est venue présenter le cahier des charges pour l'étude préalable au réaménagement urbain du centre bourg du Merlerault.

Suite au constat des élus concernant la traversée du village avec, une rue étroite, circulation laborieuse (3 414 véhicules par jour sur la rue du 18 septembre et 650 sur la D4, Courtomer/Gacé), pas de trottoirs, bâtiments riverains en mauvais état, cela ne donnant pas une image positive de la commune et ne donnant pas envie d'y vivre ou de s'y arrêter, il a été décidé d'étudier les moyens de remédier à ces désagréments.

Un diagnostic

La réalisation d'un diagnostic est proposée sur la partie centrale du village : réhabilitation de logements, amélioration de la voirie, création d'espaces verts, implantation de commerces ou activités artisanales, etc.

L'étude devra proposer des aménagements sur l'îlot Coop, avec dé-

molition et envisager la création de parking. Concernant l'îlot de la Poste, il faut étudier le réaménagement en appartements et le transfert de la Poste dans un autre local.

L'étude qui serait réalisée par Ingénierie 61 et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Orne (CAUE) se chiffre à 15 000 €. Elle serait subventionnée à 60 % et la commune aurait 40 % à sa charge. Le conseil décide de reporter sa décision à l'occasion du vote du budget 2016.

Demande de travaux

Plusieurs demandes émanent du tennis-club : installation d'une douche, agrandissement du club house et installation d'une baie vitrée sur le côté terrain (ces travaux seraient financés par un sponsor).

Après débat et intervention autorisée des représentants de l'association présents dans le public, le conseil accepte à l'unanimité l'installation d'une douche et d'un chauffe-eau.

Par contre, concernant l'agrandissement du club house, après vote, le conseil refuse l'extension du local (9 voix contre, 5 voix pour), mais accepte la pose d'une baie vitrée, travaux réalisés par l'association.

Ouest-France 23/06/2016

Plantez une maison dans votre jardin

Pour redynamiser les coeurs de bourg et le centre de ville, Flers agglo lance l'opération Bimby « construire dans mon jardin ». Objectif : inciter les propriétaires à utiliser les terrains libres.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est ce que l'opération Bimby ?
Bimby, de l'anglais « build in my backyard », autrement dit, « construire dans mon jardin » est un dispositif permettant de redensifier par l'habitat les coeurs de bourg ainsi que les centres-villes. Elle concerne les communes de Flers et Messei pour l'instant mais les autres communes de l'agglomération ne sont pas exclues », selon Michel Dumaine, vice-président de Flers Agglo, délégué à l'habitat.

Comment ça marche ?

Destiné aux propriétaires d'une maison avec terrain à Flers et à Messei, Bimby a pour objectif de les inciter à vendre leur parcelle, en vue de construire de nouveaux logements. « L'opération peut intéresser plusieurs personnes. Notamment celles et ceux qui souhaitent vendre leur bien en lots, construire pour mettre en location ensuite, ou encore des habitants qui souhaitent faire une vente de terrain pour leurs vieux jours », indiquent Michel Dumaine et Josette Bonnel.

Les propriétaires qui la déjacent peuvent s'inscrire auprès du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Orne). Ils pourront ainsi bénéficier d'une heure d'entretien avec l'architecte Thierry Loyez, qui pourra répondre à toutes les questions qu'ils soient en ordre juridique, environnemental ou urbain. « Les élus rappellent néanmoins qu'il s'agit d'une démarche volontaire et non coercitive.

Pourquoi une telle opération pour Flers et son agglomération ?

Contrairement aux grandes métropoles, les zones périurbaines et rurales sont si tendues « qu'il est presque impossible d'envisager de nou-



Redynamiser les coeurs de bourg et le centre de ville, tel est l'objectif de l'opération Bimby

velles constructions », le cœur de Flers et des bourgs alentours connaissent l'effet inverse. « On constate un phénomène de dépopulation au sein de ces territoires », rappelle Michel Dumaine. Avec un taux de 10 % de moins de 15 ans et 15 % dans le centre-ville flérien, la redélocalisation par l'édification sur des parcelles constructibles pourra être une solution et permettrait d'éviter de nouvelles constructions dans le périurbain ».

Une autre raison est avancée, celle de bâti dans les espaces agricoles « qui pose plusieurs problèmes », explique Josette Bonnel. « Il y a tout d'abord la question de l'eau, puisque que l'assainissement, l'électricité et la fibre optique « a un coût pour les

communes ». De plus, il a été constaté « une réduction des terres agricoles ces dernières années. C'est un déparlement qui disparaît tous les dix ans en raison de l'étalement des constructions. Nous devons y remédier », précise l'élu.

Simon SAIDI.

Pour toutes questions, renseignements auprès du CAUE au 02 33 26 14 14.

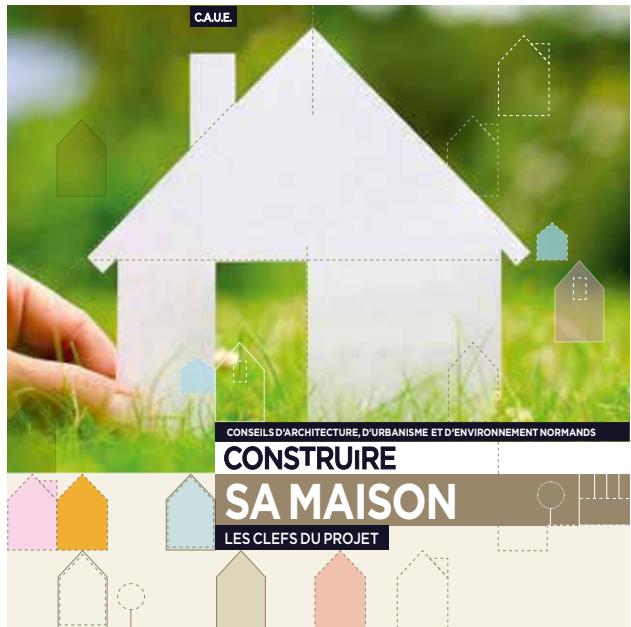
600

c'est actuellement, en mètres carrés, la surface moyenne d'un terrain constructible. Il y a trente ans, ce chiffre avoisinait les 1 500 m².

Publications

20]





[21]

Ouvrages disponibles sur demande au CAUE de l'Orne

Le conseil d'administration (2017)

Représentants des collectivités locales

Marie-Christine Besnard - Conseillère départementale
Irène Cojean - Conseillère départementale
Jean-Pierre Féret - Conseiller départemental
Jean Lamy - Conseiller départemental
Béatrice Métayer - Conseillère départementale
Catherine Meunier - Conseillère départementale

Représentants de l'Etat

Anne Chevillon - Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
Françoise Moncada - Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Vincent Royer - Directeur départemental des territoires

Représentants des professions concernées

Stéphane Boisbluche - Président de la CAPEB
Jean-François Chavois - Architecte, Conseil de l'ordre des architectes
Jean-Pierre Deschaintres - Architecte conseil du Département
Christian Piquet - Président de Professionsbois

Personnes qualifiées

Maryse Oliveira - Présidente du Parc naturel régional Normandie-Maine
Jean-Paul Ollivier - DRAC de Basse-Normandie

L'équipe

Membres élus par l'Assemblée générale

Thierry Aubin - Maire de Chanu
Marie-France Bourrée - Maire de Céaucé
Daniel Chemin - Maire de La Perrière
Martine Denis - Maire-adjoint de Champsecret
Michel Dumaine - Maire de Messei
Charles Hauton - Conseiller municipal de Vimoutiers

Représentant élu par l'ensemble du personnel

Nicolas Knapp - Architecte conseiller

Bureau

Marie-Christine Besnard, présidente
Michel Dumaine, vice-président
Daniel Chemin, trésorier

François Roblin, directeur

Brigitte Notramy, assistante de direction

Agnès Bataillon, paysagiste

Nicolas Knapp, architecte conseiller

Cécile Lorant, chargée de missions

Thierry Loyer, architecte urbaniste remplacé
en 2017 par Olivier Tésorière, architecte
urbaniste

Les adhérents de 2016

Argentan
 Athis-Val-de-Rouvre
 Aunay-les-Bois
 Bagnoles-de-l'Orne
 Bazoche-sur-Hoëne
 Beaufai
 Belfonds
 Belforêt-en-Perche
 Berd'huis
 Boischampré
 Boissei-la-Lande
 Brullemail
 Bursard
 Canapville
 Céaucé
 Ceton
 Champsecret
 Chanu
 Condé-sur-Sarthe
 Coulimer
 Croisilles
 Crouttes
 Damigny
 Domfront-en-Poiraie
 Echauffour
 Ecorcei
 Ecouché-les-Vallées
 Essay
 Faverolles

Ferrière-la-Verrerie
 Fleuré
 Fontaine-les-Bassets
 Fontenai-les-Louvets
 Cinai
 Gouffern-en-Auge
 Gueprei
 Guerquesalles
 Hauterive
 La Chapelle-au-Moine
 La Ferrière-aux-Etangs
 La Ferrière-Bochard
 La Lande-de-Coult
 La Mesnière
 Le Chalange
 Le Grais
 Le Ménil-Guyon
 Le Mesnil-de-Briouze
 Le Merlerault
 Le Sap-en-Auge
 Les Yveteaux
 Longny-les-Villages
 Lonlay-l'Abbaye
 Lonrai
 Merri
 Montabard
 Mongaudry
 Mortagne-au-Perche
 Mortrée

Moulins-la-Marche
 Moulins-sur-Orne
 Neuilly-le-Bisson
 Ommoy
 Orgères
 Pacé
 Pervenchères
 Planches
 Pouvrai
 Putanges-le Lac
 Rai
 Rémalard-en-Perche
 Roiville
 Saint-Agnan-sur-Sarthe
 Saint-Aubin-de-Bonneval
 Saint-Bomer-les-Forges
 Saint-Brice-Sous-Rânes
 Saint-Evrault-de-Monfort
 Saint-Evrault-Notre-Dame-du-Bois
 Saint-Fraimbault
 Saint-Fulgent-des-Ormes
 Saint-Germain-de-Martigny
 Saint-Jouin-de-Blavou
 Saint-Julien-sur-Sarthe
 Saint-Mard-de-Réno
 Saint-Mars-d'Egrenne
 Saint-Martin-dés-Landes
 Saint-Quentin-de-Blavou
 Saint-Roch-sur-Egrenne

Saint-Sauveur-de-Carrouges
 Saint-Sulpice-sur-Rille
 Saint-Symphorien-des-Bruyères
 Sainte-Céronne-les-Mortagne
 Sainte-Marguerite-de-Carrouges
 Sainte-Opportune
 Soligny-la-Trappe
 Tournai-sur-Dives
 Trémont
 Vaunoise
 Verrières
 Vieux-Pont
 Vimoutiers

Argentan intercom
 CDC des Hauts du Perche
 CDC du Bassin de Mortagne-au-Perche
 CDC du Pays Fertois et du bocage Carrougien
 CDC des Pays de l'Aigle
 Domfront Tinchebray Intercom
 Flers agglo

ADIL de l'Orne
 Parc du Perche
 Pays d'Alençon
 Pays du Perche Ornais

L'ADHÉSION

Adhérer au CAUE de l'Orne permet à votre commune, regroupement de communes ou association de :

- bénéficier d'un accueil ponctuel à titre gracieux dans la limite de deux jours d'intervention par an ;
- participer à la vie de l'association en devenant membre de son assemblée générale ;
- être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (conférences, expositions, tables rondes...) ;
- être destinataire des publications du CAUE dont le rapport annuel.

Collectivités locales	< 250 h	15 €
Communauté urbaine	251 à 500 h	35 €
Communauté d'agglomération	501 à 1 000 h	80 €
Communauté de communes	1 001 à 2 000 h	150 €
Commune	2 001 à 5 000 h	350 €
	5 001 à 7 500 h	500 €
	7 501 à 15 000 h	800 €
	> 15 000 h	1 600 €

Autres structures	Associations	15 €
	Pays	25 €
	Parcs naturels Régionaux	25 €
	Organismes professionnels	25 €
	Particuliers	10 €

BULLETIN 2017

- Commune de :
 Communauté de communes de :
 Autres :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Courriel :

Représenté (e) par :

[25

Décide d'adhérer au CAUE de l'Orne.

Nombre d'habitants :

Montant de l'adhésion :

Date : Signature :

Versement à effectuer au nom du CAUE de l'Orne, 54 rue Saint-Blaise, 61000 Alençon par chèque bancaire ou par virement (RIB ci-dessous).

Credit Mutuel Alençon Sées - 6 rue Saint-Blaise - 61000 Alençon


BANQUE 15 489
GUICHET 04 850
N° COMPTE 000 227194 40
CLE 34



**Conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement de l'Orne**

54 rue Saint-Blaise
61000 Alençon
02 33 26 14 14 - contact@caue61.fr
www.caue61.fr